

AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°18/026 Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre par décision DIR 18/211 en date du 04/10/2018 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 18-101 à la Société NYLH 2, 58 rue du Général Chanzy – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 828 409 623, portant sur la dépendance suivante : un ouvrage de rejet d'eaux pluviales situé chaussée du quai de la Moselle sur la commune du Havre.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, techniques et fonctionnelles, la Société NYLH 2 étant la seule à pouvoir utiliser l'ouvrage.

Description de la dépendance : ouvrage de rejet d'eaux pluviales d'un total de 20 ml. Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 34 ans environ à compter du 01/07/2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : 21/06/2019